Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 11:37:05 AM
From: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Sent: Mon, 3 Mar 2025 16:32:04
To:
Cc: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: FW: Observations sur le permis d'études - 186v) - REP-2025-0487 - Due 12-Mar-25
Importance: Normal
Sensitivity: None

Bonjour,

Durant les trimestres ou semestres d'études habituels, les étudiants éligibles à travailler hors campus peuvent travailler jusqu'à **24 heures par semaine**. Si leur permis d'études actuel indique qu'ils ne peuvent travailler que 20 heures par semaine hors campus, ils sont autorisé à travailler jusqu'à 24 heures par semaine tant qu'ils continuent de remplir les conditions d'admissibilité.

Vous trouverez cette information sur notre site Web : Travailler hors campus à titre d'étudiant étranger

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

Cordialement,

La boîte aux courriels pour les représentants en immigration

From:
Sent: [redacted] 11, 2025 1:26 PM
To: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC) <IRCC.ImmigrationRepresentatives-[redacted]
Subject: Observations sur le permis d'études - 186v)

Bonjour,

Au cours de cette session, des étudiants nous ont contactés très inquiets en raison de la mention sur leur permis d'études qui indique explicitement qu'ils ont le droit de travailler 20 heures par semaine (voir image)

Que devons-nous leur recommander ? Travailler à raison de 24 heures par semaine lors de sessions obligatoires étant donné que l'article 186v) du Règlement sur l'immigration a été modifié, ou leur conseillons-nous de suivre la procédure pour que leur permis d'études soit corrigé à Ottawa ?

Cordialement,

Page 741

is withheld pursuant to section

est retenue en vertu de l'article

19(1)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l'acces a l'information